

## De l'accompagnement du CPAS à la lutte contre l'isolement : quelles spécificités pour les (ex-) MENA ? - 15 octobre 2024

Mardi 15 octobre 2024 de 9h à 12h30 a eu lieu le troisième HUB du projet HYMA pour l'année 2024 avec pour thème : « **De l'accompagnement du CPAS à la lutte contre l'isolement : quelles spécificités pour les (ex-) MENA ?** ». Cette matinée était divisée entre une présentation du CPAS des différents services d'accompagnement ainsi que des réalités de terrain et une table ronde où les intervenant.e.s ont échangé autour de la façon de collaborer pour mieux accompagner les jeunes (ex-)MENA et rompre leur isolement. L'objectif de cette matinée étant de favoriser le réseautage dans le cadre d'un processus d'intelligence collective.

1

Introduction, conclusion et modération :

- Christophe MAIRESSE, directeur adjoint, CRIPEL asbl,  
christophe.mairesse@cripel.be
- Charlotte Duysens, Responsable projets MENA, CRIPEL asbl,  
charlotte.duysens@cripel.be

Présentation du CPAS de Liège :

- Catherine Thewissen – Attachée au cabinet de Monsieur Jean-Paul Bonjean -  
catherine.thewissen@cpasdeliege.be
- Maud Simar – Superviseuse SADA
- Jean-Pierre Ilouga Bidjeck – Educateur au SADA

Table ronde :

- Catherine Thewissen – Attachée au cabinet de Monsieur Jean-Paul Bonjean -  
catherine.thewissen@cpasdeliege.be
- Maud Simar – Superviseuse SADA
- Jean-Pierre Ilouga Bidjeck – Educateur au SADA
- Thomas Lenoir – Directeur d'INTERRA - thomas.lenoir@interra-asbl.be
- Alana TRONCOSO – Maison de l'adolescent de Liège (MADO) –  
[maison.adolescent@liege.be](mailto:maison.adolescent@liege.be)

## Introduction

Christophe Mairesse a ouvert la journée en présentant le projet HYMA et ses grands objectifs, à savoir, favoriser un meilleur accompagnement des jeunes MENA et ex-MENA ; via notamment des hubs, visant à rassembler les opérateurs autour d'un sujet, leur permettre de se rencontrer, d'échanger, de créer des liens ; également des formations, un accompagnement des opérateurs et un observatoire.

## Présentation du CPAS de Liège sur les services d'accompagnement

### CPAS de Liège

Catherine Thewissen a débuté la matinée par une présentation du CPAS de Liège et de ses différentes missions :

- **L'aide sociale** : Les aides au logement ; Les aides aux soins de santé ; Les aides à la participation à la vie sociale, culturelle et sportive ; Les aides à l'énergie ; Les aides en nature ; La création de services ; L'accompagnement psycho-social ; La médiation de dettes.
- **Le droit à l'intégration sociale** :
  - o Le revenu d'intégration sociale – via les antennes de quartier, le SADA, l'antenne Jeune et la cellule SDF qui sont spécifiques à Liège.
  - o Les aides à l'emploi et à la formation via RéInsert qui se charge de l'orientation formation et métier.

### SADA - Service d'accueil des demandeurs d'asile

Maud Simar a présenté le SADA. Le public cible de ce service sont les **personnes d'origine étrangère avec un statut précaire** : en procédure 9bis, 9ter, demande d'asile et protection temporaire et subsidiaire. Aussi avec titre de séjour type carte A, temporaire jusqu'à obtention de la carte définitive, ou reconnus réfugiés, pendant la 1<sup>ère</sup> année.

Il est composé de 18 assistantes sociales (AS) et 3 éducateurs. Les AS sont en charge des demandes de Revenu d'Intégration Sociale (RIS) et d'aide sociale équivalente au RIS. Le SADA suit environ **510 jeunes** qui ont entre 18 et 25 ans dont +/- 130 étudiants.

## Educateurs du SADA

Jean-Pierre Ilouga Bidjeck explique que le travail quotidien des éducateurs du SADA est l'**accompagnement**, principalement via 3 axes :

- D'abord, ils s'assurent que les personnes sont **en ordre au niveau administratif** (mutuelle, CI, médecin traitant, logement, etc.).
- Ensuite à jour dans la langue (cours de langue, cours FLE, alpha, remédiation).
- Et enfin, au niveau professionnel, formation (orientation vers partenaires ISP).

Une autre réalité extrêmement récurrente, c'est le **logement**, qui est très handicapant pour beaucoup de jeunes, notamment les ex-MENA. L'accès au logement est extrêmement difficile à Liège et tant que ces jeunes sont dans cette recherche, ils/elles ne sont pas disponibles pour d'autres projets. C'est la même chose pour ce qui est du regroupement familial. Beaucoup de jeunes ont alors tendance à se tourner vers la communauté, ils/elles s'y sentent mieux mais cela peut aboutir à un replis.

Il existe d'autres services de support internes au CPAS :

- **Projet Miriam** principalement pour mamans solos d'origine étrangère, 1 an renouvelable. Organise des rencontres entre mamans avec un objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- **Appui 18-25** : composé de psychologues qui proposent un suivi psy individuel et/ou collectif ; d'éducateur.trice.s qui organisent des activités; de jobcoachs ; d'éducateur.trice.s pour le suivi des étudiants et d'autres pour l'accompagnement administratif.
- **Appui 0-18** : pour les jeunes mineurs, en famille ou non (orphelins), parfois sous mandat de l'Aide à la Jeunesse. Ce service n'accompagne qu'une dizaine de MENA. En effet, si le/la MENA est en famille informelle (non composée de représentants légaux) le CPAS attribue le taux chef de ménage à l'adulte en charge, donc le/la MENA n'est par répertorié.e au niveau de l'appui 0-18.

Les usager.ère.s sont orienté.e.s vers ses services par les AS d'antennes. Les partenaires extérieur.e.s n'y ont pas accès mais peuvent **faire une demande auprès de l'AS** en charge du dossier.

Trois difficultés sont mises en avant dans l'accompagnement des jeunes (ex-)MENA :

- Ceux/celles-ci ne sont **pas recensé.e.s** : Leur accompagnement est subsidié par le fédéral et pas par le CPAS. Le SADA suit uniquement les ex-MENA quand ils/elles ouvrent un droit au RIS à 18 ans. A ce moment-là, les AS ne savent pas forcément qu'il s'agit d'ancien.ne.s MENA.
- C'est **l'AS qui décide de la redirection** vers un éducateur ou un service spécifique, en fonction de sa lecture du dossier, or chaque AS gère environs 100 dossiers.
- Le CPAS est la **porte entrée pour tout**. Il y a actuellement 17 000 dossiers ouverts, avec un devoir d'enquête obligatoire pour toute demande.

### Questions – réponses :

Plusieurs grandes réactions ressortent parmi les questions des participant.e.s suite à cette présentation :

La charge de **100 dossiers par AS est problématique** et trop importante pour leur permettre de déceler les fragilités chez les bénéficiaires et de les orienter correctement. En effet, la personne vient généralement pour une demande spécifique. Il y a aussi la peur des administrations et la violence importante du système. Les jeunes ne veulent pas sortir des centres car quand ils/elles font des démarches, ils/elles font face à beaucoup de refus. Il faudrait un accompagnement plus soutenu, 3 éducateurs au SADA, c'est trop peu.

Les professionnel.le.s demandent ce qu'ils/elles peuvent faire à leur niveau ?

- Fournir à la personne un **document à remettre à l'AS** lors du premier entretien au CPAS. Ce document expliquerait précisément ce que la personne demande : RIS, ERIS (aide sociale équivalente), prime à l'installation ou non, etc. Ce document préciserait aussi si la personne est étudiante ou non, si elle a des problèmes de santé qui demandent des soins particuliers, etc.
- **L'attestation de sortie de centre** avec la date de sortie est essentielle.
- Il faut savoir que les CPAS ne reçoivent pas les dossiers des centres, donc **faire mentions des problématiques** et du parcours du/de la jeune est toujours une bonne chose tant que le/la jeune est au courant des démarches et que l'on respecte le RGPD.

- Être accompagné.e d'une **personne de confiance** rassure le/la jeune. De plus, elle peut traduire le jargon et les complexités du système.

Et quelles perspectives et mesures sont envisagées au CPAS ?

Les intervenant.e.s expliquent que le CPAS mets beaucoup d'énergie dans l'engagement d'AS et pas d'éducateur.rice.s car l'essence du CPAS c'est le RIS, tant qu'il n'est pas mis en place, c'est difficile de travailler sur le reste. Donc actuellement, il y a une accumulation de bénéficiaires qui n'arrivent pas à sortir de l'aide et y sont maintenus à cause du manque de personnel. La structure du CPAS est violente envers ses travailleur.euse.s, à cause de la **charge administrative** mais aussi du fait de leur demander de tenir une **posture de contrôle permanent** et ne pas leur fournir beaucoup d'outils pour l'aide. Cela peut créer de mauvaises relations avec les usager.ère.s. C'est oppressant pour les travailleur.euse.s et les bénéficiaires.

5

C'est là qu'une **meilleure collaboration avec les partenaires** est essentielle car ils peuvent aider à introduire la demande et fournir les documents, ce qui est plus rapide et facile (en respect du RGPD). Il serait utile de transmettre en amont ce que la personne doit fournir pour faire gagner du temps à tout le monde pour l'enquête sociale. L'idée de créer un **document type** qui reprendrait tous les documents qui sont nécessaires pour l'ouverture d'un droit ou pour les prolongations qui sont récurrentes est évoquée. Il pourrait être accompagné d'une document relatif au RGPD à faire signer au bénéficiaire.

D'autres questions plus pointues ont été posées :

Peut-on envoyer au CPAS des **jeunes sans titre de séjour valide** ? Ils doivent être accompagnés au guichet unique pour toute demande d'aide financière. De là, ils seront renvoyés vers le service compétent. A savoir que la mise en ordre administrative est une des priorité des éducateur.rice.s. Attention que s'il s'agit d'un.e jeune reconnu.e réfugié.e mais qui n'a pas encore sa carte A, l'aide peut tout de même être enclenchée. Tandis que dans le cas d'un.e jeune sans papier, il/elle n'a pas droit à l'aide financière, uniquement à l'Aide Médicale d'Urgence au relais santé. Si le/la jeune ne sais pas dans quelle procédure il/la se trouve, les employé.e.s du CPAS ont accès à ces informations via le service des étrangers de la ville ou via la banque carrefour.



## Table de discussion avec le CPAS de Liège, INTERRA et la Mado

La débat a commencé avec la question du jour : quelles spécificités est-ce que les acteur.rice.s présent.e.s mettent en place dans l'accompagnement et la lutte contre l'isolement des jeunes (ex)MENA?

INTERRA, dirigée par Thomas Lenoir, a notamment pour mission principale de connecter les personnes récemment arrivées à Liège avec les habitants locaux, en organisant des ateliers créatifs, culturels et autres. Dans ce cadre, l'association développe le programme InterAct-J, destiné à favoriser les **échanges entre les jeunes MENA en centres d'accueil et les jeunes locaux**. L'objectif est de créer des liens, développer un réseau, améliorer la maîtrise du français et lutter contre l'isolement. Ces activités variées sont adaptées en fonction des besoins et demandes des jeunes. Aucune contrainte liée au domicile ou aux papiers n'est imposée, et toutes les activités sont gratuites. La question de la langue n'est jamais un frein, les jeunes et les membres de l'équipe trouvent toujours des moyens de communiquer. Il n'y a pas de nombre limite de jeunes accueilli.e.s et l'âge de participation est entre 15 et 25 ans.

La Maison de l'Adolescent (MADO), un service de l'Aide à la Jeunesse de la ville de Liège, est un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange destiné aux jeunes de 11 à 22 ans, sans distinction de profil. Ce service n'a pas de spécificité particulière et s'adresse à tous les jeunes. La MADO offre également un soutien aux proches des jeunes et aux professionnels, avec des actions de prévention, de sensibilisation, de formation, ainsi que l'organisation de conférences sur des thématiques liées à l'adolescence. La MADO se structure autour de deux axes. Le premier est un travail individuel (psychologue, d'assistants sociaux, d'éducateurs, etc.). L'accompagnement est à court terme, limité à cinq entretiens par demande, avec une réponse directe ou une réorientation vers d'autres services si nécessaire. Le second axe est collectif : conférences, activités, ateliers et projets visant à **rassembler des jeunes de milieux divers**. Ces initiatives, centrées sur le bien-être des jeunes, sont conçues de manière à ne pas être stigmatisantes. Toutes les activités proposées sont gratuites. Aucune contrainte liée au domicile ou aux papiers n'est exigée. La MADO peut aussi faire des interventions pour tout organisme qui en fait la demande, gratuitement.

Le CPAS propose des services comme Digiconnect qui lutte contre l'isolement numérique, accessible à tout public à la Maison Carrefour. Il y a aussi les **Services d'Insertion Social (SIS)**, pour sortir les personnes de leur isolement, via des activités collectives (ferme de la vache, maison de la citoyenneté, maison carrefour, etc.)

Le CPAS, INTERRA, CRIPEL, Live In Color, le Monde des Possibles et la MADDO travaillent actuellement à la création d'un outil à destination des jeunes MENA pour, dans un premier temps, récolter leurs besoins, aller à leur rencontre et, ensuite, les connecter aux services présents à Liège.

Ensuite, le débat a tourné autour du fait que les jeunes (ex-)MENA sont généralement dans des **besoins d'argent urgent**, qui mettent souvent en péril la mise en place d'autres projet. La mise en place du « cumul de l'aide matérielle et des revenus professionnels » (une personne en centre d'accueil qui gagne + de 260€ via un travail ou une formation doit en rembourser 1/3 à FEDASIL) pousse énormément de jeunes à quitter les centres. Cela pose la question de la suppression ou non du code 207 (obligation de l'aide matérielle de FEDASIL) et du risque de situation dangereuse dans laquelle cela peut placer ces jeunes. On observe également cette réalité dans les CEFA où les jeunes quittent leur apprentissage pour du travail mieux rémunéré. Généralement, ces jeunes se désolidarisent des institutions et peuvent décrocher ou être capté.e.s par des réseaux.

Face à cette réalité, le plus efficace reste d'agir en **préventif**. On peut notamment faire appel à des séjours de rupture, comme ceux de l'asbl le Maquis (le CPAS peut prendre en charge une partie des frais si le/la jeune dépend du CPAS). Certains **centres préparent la sortie** via des bureaux de recherche de logement ou des carnets de documents utiles.

Face à ce moment de rupture de la majorité et de la sortie de centre, un soutien essentiel est le **réseau** que les jeunes ont pu se constituer. Pour Thomas Lenoir d'INTERRA, ce travail de réseautage doit prioritairement se faire avant 18 ans car c'est là que les jeunes MENA sont identifiables. Les associations comme INTERRA sont des lieux sécurés, où **des liens de confiance** peuvent se créer. A partir de là, les travailleurs peuvent accompagner les jeunes dans d'autres structures et les mettre en lien avec d'autres personnes de confiance, **pousser les portes** des services avec eux/elles.

Il rappelle qu'il ne faut pas oublier les **jeunes en famille**, souvent délaissé.e.s.

D'autres acteurs essentiels pour l'accompagnement des jeunes issu.e.s de la migration sont les **CPMS** qui peuvent être un relais important entre les écoles, les familles et les

associations. Mais également les **AMO** qui font un travail de prévention dans les quartiers et sont des relais de proximité pour toute demandes, en plus des activités collectives et parfois même **Ecole de Devoirs**.

La question de la **confiance** est donc centrale est fait souvent défaut dans les relations avec les institutions comme le CPAS. En effet, puisqu'il est question d'aide financière, les personnes ont souvent peur de dévoiler leur histoire. C'est là que le travail des **éducateur.rice.s** est essentiel, puisque basé sur un accompagnement qui permet parfois de développer un climat de confiance. Cela ne peut se mettre en place que sur le long terme.

Enfin, la question du **décrochage en CEFA** est revenue. Souvent, les jeunes (ex-)MENA ou issu.e.s de l'immigration finissent par se décourager car ils/elles ne trouvent pas de stage / d'entreprise. Quelles solutions sont mises en place au niveau des CEFA ?

Certain.e.s accompagnateu.rice.s font basculer ces jeunes dans le **plein exercice**, c'est-à-dire 5 jours à l'école et quand ils/elles ont trouvé un stage, ils/elles repassent en CEFA. Cela permet souvent d'éviter le décrochage mais pas toujours. De plus, cela ne fonctionne pas dans le cas des majeurs, car sans contrat ils sont élèves libres et non délibérables. A partir du 1<sup>ère</sup> octobre les CEFA ne les gardent pas car cela ne sert à rien de le maintenir dans cette situation. Une autre problématique est le fait qu'un.e jeune sans titre de séjour valide au moment de la majorité peut continuer son contrat d'alternance mais ne peut en conclure un nouveau en cas de rupture.

Le **service d'Insertion Socio-Professionnel (ISP) du CRIPEL** met en place des contacts avec des entreprises mais c'est difficile à développer, trop lent pour le rythme des entreprises. INTERRA a développé Interlab, le **1<sup>er</sup> incubateur inclusif** de Wallonie, qui fournir un accompagnement aux personnes dans un parcours entrepreneurial ou à la création de leur propre emploi.

En conclusion, le CPAS fait face à de nombreux enjeux face auxquels le **travail en réseau serait d'une aide précieuse**.

L'isolement des jeunes est aussi **l'isolement des travailleur.euse.s** face à la complexité du système mais des pistes de solutions ressortent des échanges : **accompagner les jeunes en amont et créer des relations de confiance**, préparer les **moments de rupture et de transition**, **travailler ensemble et faciliter l'échange d'information**, notamment via des **fiches de transmission et de communication**.